



Ville de Jonzac - Département de la Charente-Maritime

Conseil municipal du 29 avril 2026 Procès-verbal

L'an deux mille-vingt-six, le vingt-neuf avril, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christophe CABRI, Maire.

Présents :

Mme MATTEÏ-PÉTEAU, M. CARRÉ, Mme SABLON, M. GLEMET, Mme MÉNOUVRIER, M. MASSON, M. PÉROT, M. RAMBEAUD, M. BLANCHARD, Mme LAHDELMA, Mme PAULAY, Mme JOUBERT, M. DUFOUR, M. CHAPLAIN, M. LACOUTURE, Mme RICHARD, Mme PELETTE, M. RAHÉ, M. GADRAS, M. MOUGARD (à partir de 18h 09), Mme DUBUS-HÉRAUD,

Pouvoirs :

M. PITEAU donne pouvoir à Mme CARRÉ
M. HO donne pouvoir à Mme MATTEÏ-PÉTEAU
Mme HUSSON donne pouvoir à Mme SABLON
Mme FORTE donne pouvoir à M. RAMBEAUD
Mme LACHAMP donne pouvoir à Mme DUBUS-HÉRAUD

Date de convocation : 20 avril 2026

Secrétaire de séance : Mme Paulay

1. Taux d'imposition 2026
2. Subventions aux associations 2026
3. Budget annexe « CLSH » - Changement de dénomination du budget
4. Budget annexe « Halte-garderie » - Changement de dénomination du budget
5. Attribution du marché de travaux « accord cadre à bons de commandes aménagement et entretien de la voirie communale »
6. Base de loisirs – tarifs 2026
7. Festival « Sites en scènes – Drôle de rues » - Demande de subvention auprès de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge
8. Cinéma - Convention avec la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge
9. Désignation des membres de la commission de contrôle des listes électorales
10. Approbation de la convention de prestation de services dans le cadre de travaux ponctuels en création et entretien des espaces verts et bords de rivière avec la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge (CDCHS)
11. Approbation de la convention de prestation de services dans le cadre de travaux ponctuels en création et entretien des massifs fleuris avec la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge (CDCHS)
12. Centre d'Incendie et de Secours – Convention de servitudes avec Enedis

13. Modification du tableau des effectifs

14. Budgets primitifs 2026

Approbation du procès-verbal du 8 avril 2026

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal, le procès-verbal du 8 avril 2026.

Mme Dubus-Héraud : J'ai pris connaissance du compte-rendu et je ne vois pas les interventions de Madame Martin sur le compte rendu.

Mme Martin : Oui, c'est normal. Quand je parle, Monsieur le Maire suspend la séance et les propos des techniciens ne sont pas rapportés puisqu'il s'agit de donner un éclairage technique.

Monsieur le Maire : Je rappelle également que les procès-verbaux ne sont pas du mot à mot. Il s'agit de retranscrire les échanges qui nourrissent le débat.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, par

Membres présents ou représentés	26
Pour	26
Contre	-
Abstention	-

Approuve le procès-verbal de la réunion du 8 avril 2026

26.04.29.01 Taux d'imposition 2026

Madame Ménouvrier, Adjointe au Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté depuis 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Compte tenu de la décision actée lors du rapport d'orientation budgétaire, Madame Ménouvrier, Adjointe au Maire propose de maintenir les taux des impôts directs locaux comme suit :

	2025	Bases d'imposition prévisionnelles 2026	2026	Produits attendus
Taxe foncière (bâti)	41,41 %	6 776 000	41,41 %	2 805 942
Taxe foncière (non bâti)	48,12 %	85 900	48,12 %	41 355
Taxe d'habitation (Résidence secondaires)	15,90 %	837 800	15,90 %	133 210
Contribution foncière des entreprises	21,41 %	3 516 000	21,41 %	752 776

Au titre de l'année 2026, le produit net des taxes directes locales s'élèverait à 3 733 263 €.

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts (CGI),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2121-29,

Vu l'article 16 de la loi n°2019-1479 de finances pour 2020 lequel prévoit la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales et un nouveau schéma de financement des collectivités territoriales et de leurs groupements,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 8 avril 2026 prenant acte du débat d'orientation budgétaire,

Considérant l'état 1259 notifié à la collectivité,
 Considérant l'avis favorable de la commission Finances du 22 avril 2026
 Entendu l'exposé de Madame Ménouvrier,
 Le Conseil Municipal,
 Après en avoir délibéré, par

Membres présents ou représentés	26
Pour	26
Contre	-
Abstention	-

Décide de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :

Taxe foncière (bâti)	41,41 %
Taxe foncière (non bâti)	48,12 %
Taxe d'habitation (Résidence secondaires)	15,90 %
Contribution foncière des entreprises	21,41 %

Charge Monsieur le Maire ou sa représentante :

- de notifier cette décision aux services préfectoraux

- de transmettre, via la plate-forme « demarche.numerique.gouv.fr », l'état 1259, dûment complété et visé, ainsi qu'une copie de la présente délibération et de son accusé-réception au titre du contrôle de légalité.

Charge Monsieur le Maire ou son représentant de signer tout document qui en découle et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

26.04.29.02 Subventions aux associations 2026

Monsieur Glémet, Adjoint au Maire, invite l'assemblée à se prononcer sur le versement des subventions aux associations, ayant fait l'objet d'une présentation en commission Finances.

Monsieur Gadras : je voulais savoir s'il y avait une commission ou s'il y avait moyen de créer une commission pour qu'on puisse échanger sur le montant de ces subventions ?

Monsieur le Maire : Je n'y vois pas d'inconvénient. Là, il n'y a jamais eu de commission jusqu'à présent, mais pourquoi pas en faire une ? On peut constituer une commission ou plutôt un groupe de travail. Le responsable du service des sports est chargé de centraliser les demandes.

Arrivée de Monsieur Mougard à 18h 09.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1614-4 et L 2541-12,

Vu l'article 10 de la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, modifiée par la loi 2016-1321 du 7 octobre 2016,

Considérant les propositions d'attributions de subventions communales aux associations,

Après avis de la Commission Finances réunie le 22 avril 2026,

Sur proposition de Monsieur Julien GLÉMET, rapporteur de ce dossier,

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Membres présents ou représentés	27
Pour	25
Contre	-

Abstention	2 (Mme Lahdelma, Mme Joubert)
------------	----------------------------------

Approuve le versement des subventions aux associations dont la liste figure ci-dessous :

ASSOCIATIONS	BP 2025	BS 2025	BP 2026
SPORTS			
Badminton Club Jonzacais	210	-	500
Moto-Club Jonzacais	2 320	-	2 320
Haute-Saintonge Basket (ancien - ABJ Amitié Basket Jonzac)	1 430	1 105	2 535
Association sportive lycée L.E.P.	660	-	660
Association sportive collège	460	-	460
Association sportive gym volontaire	970	-	0
Boule Jonzacaïse	150	-	150
La Gaule Jonzacaïse	930	330	1 260
Haute-Saintonge Hand-Ball Archiac-Jonzac	2 620	695	3 315
Judo-club	900	2 775	3 675
Pédale Jonzacaïse	1 280	-	1 280
Rugby-club Jonzac-Barbezieux	8 070	7 915	15 985
Société de chasse	800	-	800
Haute-Saintonge Athlétisme (dont Foulées Jonzacaïse 500€)	1 850	1 275	3 125
Association Hippique Rurale de la Haute-Saintonge	1 310	-	1 310
Tennis club Jonzacais	6 940	-	6 940
Tennis de table Jonzacais	880	1 275	2 155
U.S.S.-FC Jonzac-St Germain	8 070	7 915	15 985
Jonzac cyclo	330	-	330
Groupement sportif de la Gaule Jonzacaïse	270	-	0
Société Jonzacaïse de Tir	2 400	1 275	3 675
Commanderie des cyclos de grands chemins	230	-	230
Jonzac Rando	260	-	260
Nordique Rando Jonzac	260	-	260
Bordeaux-Saintes	230	-	0
Association Aéroclub de Jonzac en Haute-Saintonge	5 100	-	5 100
Association Sor Sitkongnoi Muay Thai Gym	3 000	-	3 000
JOSPAD	0	-	500
SOUS-TOTAL.....	51 930	24 560	75 810

ASSOCIATIONS	BP 2025	BS 2025	BP 2026
CULTUREL			
Les Durathieurs	310	-	310
Les Buzotias	310	-	310
Coopérative école primaire	1 420	-	1 420
La Barbouille	660	-	660
Kookie's School	750	-	750
Rétro Asso	1000	-	1 000
Université d'été	0	-	1 500
SOUS-TOTAL.....	4 450		5 950

ÉCONOMIE			
Meilleur Ouvrier de France	70		70
Union des Commerçants	12 490		12 490
SOUS-TOTAL.....	12 560		12 560
ANCIENS COMBATTANTS			
F.N.A.C.A.	240	-	240
U.N.C. (Union Nationale des Combattants de la résistance)	240	-	240
Le Souvenir Français	210	-	210
SOUS-TOTAL.....	690		690
SOCIAL			
Jonzac Haute-Saintonge - Accueil	540	-	1 020
Trema (ancien – Association des pupilles de l’enseignement public)	50	-	50
Ligue de l’enseignement 17 (ancien Fédération des Œuvres Laiques)	120	-	120
V.M.E.H. (Asso. pour la Visite des Malades en Ets Hospitaliers)	130	-	130
France-ADOT (Assoc. pour le Don d’Organes et de Tissus humains)	130	-	130
Association Tous ensemble (assoc. des locataires de la Rés. Philippe)	310	-	310
Oyem d’Abord	750	-	0
Handivable	0	-	150
SOUS-TOTAL.....	2 030		1 910
DIVERS			
Amicale des sapeurs-pompiers	2 350	-	2 350
Anciens sapeurs-pompiers de Haute-Saintonge	230	-	230
Délégués départementaux – Éducation Nationale	140	-	140
Association des Parents d’élèves des écoles primaires (FCPE)	380	-	380
Association des Parents d’élèves du 2ème degré (FCPE)	190	-	190
Association des Parents d’élèves des écoles publiques de Jonzac	380	-	380
Association Les Petites Abeilles de la Ruche	190	-	190
Prévention Routière	60	-	60
Société Protectrice des Animaux	60	-	60
Centre d’Orientation et d’Information	140	-	140
Amicale philatélique	240	-	240
P.E.E.P.	560	-	560
C.G.T.	420	-	420
Association « Les Amis de Jonzac » (Jonzac à croquer)	875	-	1 375
Association 4 Pattes (éducation canine et handicap)	1 000	-	1 000
A.T.E.L. (Association Travail Environnement Local)	3 750	-	3 750
Association Nationale des Visiteurs de Prison	0	-	250
SOUS-TOTAL.....	10 965		11 715

	BP 2025	BS 2025	BP 2026
TOTAL GÉNÉRAL :	82 625	24 560	108 635

Indique que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2026

Autorise Monsieur le Maire à procéder au versement de ces subventions

Charge Monsieur le Maire ou son représentant de signer tout document qui en découle et à prendre toutes les mesures nécessaires à l’exécution de la présente délibération

26.04.29.03 Budget annexe « CLSH » - Changement de dénomination du budget

Dans un souci d'harmonisation des intitulés et à la demande du comptable public, il est proposé de modifier la dénomination actuelle du budget annexe « Centre de Loisirs Sans Hébergement ».

Madame Ménouvrier, Adjointe au Maire propose de modifier la dénomination du budget « Centre de Loisirs Sans Hébergement » ainsi : Budget annexe « Accueil de Loisirs Sans Hébergement »

Elle précise que cette modification est strictement formelle et n'entraîne aucune modification de la structure budgétaire ou des crédits votés.

Considérant la demande de la trésorerie,

Sur proposition de Madame Ménouvrier,

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Membres présents ou représentés	27
Pour	27
Contre	-
Abstention	-

Approuve le changement de dénomination du budget « Centre de Loisirs Sans Hébergement » ainsi :

Budget annexe « Accueil de Loisirs Sans Hébergement »

Charge Monsieur le Maire ou son représentant de signer tout document qui en découle et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

26.04.29.04 Budget annexe « Halte-garderie » - Changement de dénomination du budget

Dans un souci d'harmonisation des intitulés et considérant que cet intitulé ne reflète plus l'objet réel du service, il est proposé de modifier la dénomination actuelle du budget annexe « Halte-garderie ».

Madame Ménouvrier, Adjointe au Maire propose de modifier la dénomination du budget « Halte-garderie » ainsi : Budget annexe « Structure multi accueil » Il est également précisé que l'adresse de structure du budget est 23 Rue des Pierrières.

Elle précise que cette modification est strictement formelle et n'entraîne aucune modification de la structure budgétaire ou des crédits votés.

Considérant la demande de la trésorerie,

Sur proposition de Madame Ménouvrier,

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Membres présents ou représentés	27
Pour	27
Contre	-
Abstention	-

Approuve le changement de dénomination du budget « Halte-garderie » ainsi :

Budget annexe « Structure multi accueil »

Indique que l'adresse de structure du budget est 23 Rue des Pierrières – 17500 JONZAC

Charge Monsieur le Maire ou son représentant de signer tout document qui en découle et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

26.04.29.05 Attribution du marché de travaux « accord cadre à bons de commandes aménagement et entretien de la voirie communale »

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une consultation pour les travaux d'aménagement et d'entretien de la voirie communale a été initiée le 09 février 2026. Par convention du 21 janvier 2026, la commune de Jonzac s'est allouée les services du syndicat départemental de la voirie de Charente Maritime concernant l'assistance à la passation de ce marché et les missions de maîtrise d'œuvre afférentes aux bons de commandes lancés par la ville de Jonzac pour la réalisation de travaux d'aménagement et de réparation de voirie. Il s'agit d'un marché conclu pour une période de 4 ans avec un seuil maximum de 1 000 000 €.

Les membres de la commission d'appel d'offres se sont réunis le 22 avril afin de procéder au choix de la meilleure offre au regard des critères de sélection.

Après présentation du rapport d'analyse des offres approuvé à l'unanimité, Monsieur le Maire propose de suivre l'avis de la commission d'appel d'offres et de retenir le groupement d'entreprise SECTP-SOTEC.

Vu les dispositions des articles L1414-1 à L1414-2 et Article L1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les dispositions de l'article L2123-1 et L 2125-1 du Code de la Commande Publique

Vu la délibération n° 26.04.08.01 portant délégation du Conseil Municipal au Maire concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics et accords-cadres dans la limite de 500 000 € HT

Vu la délibération n° 26.04.08.23 portant désignation des membres de la commission d'appel d'offres

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres réunie le mercredi 22 avril 2026.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Membres présents ou représentés	27
Pour	27
Contre	-
Abstention	-

Décide de retenir la proposition de Monsieur le Maire et de valider la décision de la commission d'appel d'offres

Approuve les clauses du marché définies ci-dessus

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les pièces nécessaires pour la mise en œuvre de ce marché

Charge Monsieur le Maire ou son représentant de signer tout document qui en découle et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

26.04.29.06 Base de loisirs – tarifs 2026

Afin de diversifier l'offre d'activités à la base de loisirs, Monsieur Glémet, Adjoint au Maire, propose de compléter l'offre d'activités présentes à la base de loisirs.

Considérant la volonté de la municipalité de diversifier l'offre d'activités à la base de loisirs,

Sur proposition de Monsieur Glémet

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Membres présents ou représentés	27
Pour	27
Contre	-

Abstention	-
------------	---

Approuve les nouvelles activités et les tarifs comme suit :

Course de pédalos : 1€ par personne

Séance de Zumba : 5€ par personne

Stage Multi-activités (Accrobranche, activité nautique et tir à l'arc) : 20€ par personne

Charge Monsieur le Maire ou son représentant de signer tout document qui en découle et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

26.04.29.07 Festival « Sites en scènes – Drôle de rues » - Demande de subvention auprès de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge

Dans le cadre de l'organisation du festival qui aura lieu les 18 et 19 juillet 2026, Madame Ménouvrier, Adjointe au Maire propose de solliciter une subvention auprès de la Communauté de Communes de Haute-Saintonge, conformément au plan de financement ci-dessous.

Considérant l'organisation du festival « Sites en scènes – Drôle de rues »,

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Membres présents ou représentés	27
Pour	27
Contre	-
Abstention	-

Approuve le plan de financement ainsi proposé :

Dépenses	Montant TTC	Recettes	Montant TTC
Locations techniques	48 900, 00 €	Conseil Départemental	22 500, 00 €
Logistique	46 100, 00 €	Communauté des Communes de Haute Saintonge	35 000, 00 €
Communication	1 000, 00 €	Autofinancement	106 000, 00 €
SACEM	1 500, 00 €		
Cachets Artistes	66 000,00 €		
TOTAL	163 500, 00 €	TOTAL	163 500, 00 €

Autorise Monsieur le Maire à solliciter toutes subventions se rapportant à l'organisation du festival « Sites en scènes – Drôle de rues »

Charge Monsieur le Maire ou son représentant de signer tout document qui en découle et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

26.04.29.08 Cinéma - Convention avec la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge

Madame Sablon, Adjointe au Maire, rappelle que la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge soutient le cinéma le Familia en versant une subvention de 25 000 € à la Commune de Jonzac au titre du fonctionnement du cinéma. En contrepartie, la commune de Jonzac doit s'engager :

à poursuivre ses efforts pour favoriser une vie cinématographique attractive et diversifiée

à diffuser les documents de communication fournis par la Communauté des Communes de la Haute- Saintonge en lien avec les évènements du territoire.

Le conseil municipal est invité à approuver la convention proposée par la CDCHS telle qu'elle figure en annexe de la présente note.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant la convention proposée par la Communauté de Communes de Haute-Saintonge,
Entendu l'exposé de Madame Sablon,
Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,

Membres présents ou représentés	27
Pour	27
Contre	-
Abstention	-

Approuve la signature de la convention de soutien au cinéma Le Familia avec la Communauté des communes de la Haute-Saintonge dans les termes présentés ci-dessus,
Charge Monsieur le Maire ou son représentant de signer tout document qui en découle et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

26.04.29.09 Désignation des membres de la commission de contrôle des impôts directs

Les dispositions de l'article 1650 du Code Général des Impôts (CGI) prévoient qu'une commission est créée dans chaque commune pour la durée du mandat. Elle est présidée par le Maire ou l'Adjoint délégué. La commission a pour rôle de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluations ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale.

Les commissaires sont au nombre de 8 dans les communes de plus de 2 000 habitants, leurs suppléants sont en nombre égal. La désignation des commissaires est effectuée par le Directeur Départemental des Finances Publiques dans un délai de deux mois suivant l'installation de l'organe délibérant. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables en nombre double proposée par délibération du conseil municipal.

Vu l'article 1650 du Code Général des Impôts relatif à l'institution dans chaque commune d'une Commission Communale des Impôts Directs (CCID) présidée par le Maire,

Considérant que dans les communes de plus de 2000 habitants, la CCID est composée de 8 commissaires titulaires et de 8 commissaires suppléants,

Considérant que la nomination des commissaires par le Directeur des Services Fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des Conseillers Municipaux, sur la base d'une liste de 32 noms transmise par la Commune,

Considérant que les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union Européenne, être âgés de 18 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Membres présents ou représentés	27
Pour	27
Contre	-
Abstention	-

Décide de soumettre à Monsieur le Directeur Départemental des finances Publiques la liste ci-dessous de personne en vue de l'instauration de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) :

Commissaires titulaires	Commissaires suppléants
Alain MAROC	Emmanuel BRAQUARD
Corinne MIEGER	Guillaume ARNOULT
Alain PITON	Séverine GAUTHIER
Danielle JEAN	Gerald BOUGNAUD
Sylvette GUILLOUX	Nicole BERTIN
Alex BEURG	Xavier GOURAUD
Brigitte GADONNAUD GUITTIEREZ	Gerard MASSON
Alain HERAUD	Christian HUSSON
Robert KERRINCKX	Alain PERRIER
François BOUCHET	Dominique SALES
Dominique BROCHARD	Régis BOSKOVITZ
Jean-Claude ROBERT	Michel ROBERT
Christophe CHASSIN	Maryline BERTON
Monique THIBAULT	Dominique SOLER
Joseph GARCIA	Martine PONTOIZEAU
Christel BRIERE	Daniel GERARD
Alain FAVRE	André SABLON
Annick THIBAULT	Marie-José CHEVRIER

Charge Monsieur le Maire ou son représentant de signer tout document qui en découle et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

26.04.29.10 Approbation de la convention de prestation de services dans le cadre de travaux ponctuels en création et entretien des espaces verts et bords de rivière avec la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge (CDCHS)

La Communauté des Communes de la Haute-Saintonge dispose d'une équipe d'agents d'espaces verts qui peut intervenir, ponctuellement, en espaces verts mais également en bordures de rivières pour le compte des communes. Au regard de la spécificité de telles interventions, il est proposé d'autoriser la signature de la convention de prestation de services entre la CDCHS et la Commune pour la réalisation de ces travaux.

Considérant les services proposés par la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge

Entendu l'exposé de Monsieur Dufour, conseiller municipal délégué,

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Membres présents ou représentés	27
Pour	27
Contre	-
Abstention	-

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer une convention de prestation de services dans le cadre de travaux ponctuels en création et entretien des espaces verts et bords de rivière avec la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge (CDCHS)

Charge Monsieur le Maire ou son représentant de signer tout document qui en découle et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

26.04.29.11 Approbation de la convention de prestation de services dans le cadre de travaux ponctuels en création et entretien des massifs fleuris avec la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge (CDCHS)

Monsieur Dufour, conseiller municipal délégué, informe le conseil municipal de la possibilité de faire intervenir une équipe en insertion de la Communauté des Communes de Haute-Saintonge dans le cadre de travaux ponctuels en création et entretien des massifs fleuris.

Le conseil municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge définissant les modalités d'intervention de l'équipe.

Considérant les services proposés par la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge

Entendu l'exposé de Monsieur Dufour, conseiller municipal délégué,

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

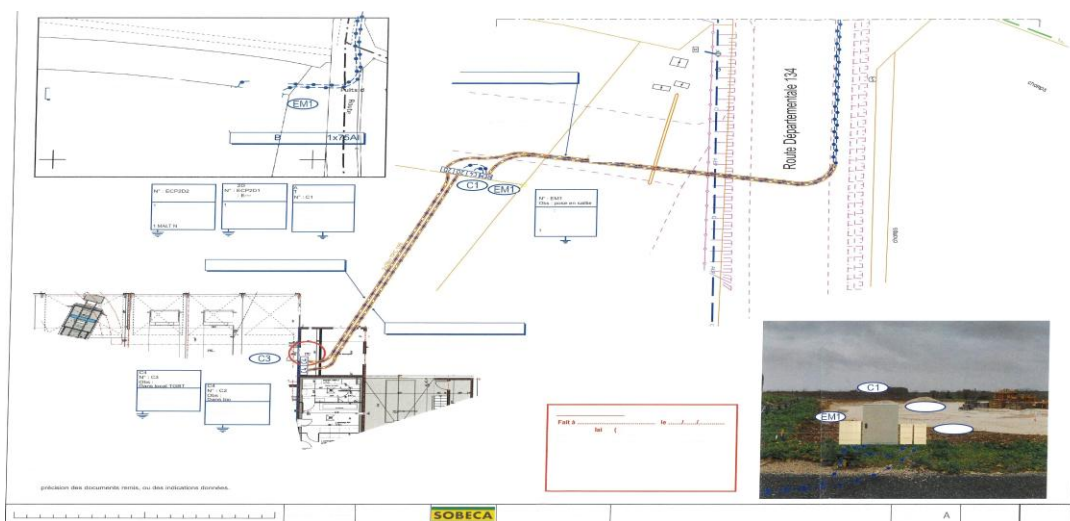
Membres présents ou représentés	27
Pour	27
Contre	-
Abstention	-

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer une convention avec la Communauté des Communes de Haute-Saintonge dans le cadre de travaux ponctuels en création et entretien des massifs fleuris.

Charge Monsieur le Maire ou son représentant de signer tout document qui en découle et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

26.04.29.12 Centre d'Incendie et de Secours – Convention de servitudes avec Enedis

Monsieur le Maire indique que les travaux de construction du centre d'incendie et de secours sont à présent engagés, et soumet un projet de convention avec Enedis sur les parcelles AR 160 et 157 dont la ville de JONZAC est propriétaire. Cette convention permet l'alimentation du centre d'incendie et de secours depuis le poste de transformation nommé « Jardin de la Fontaine » situé avenue Winston Churchill.



Considérant les travaux de construction du centre d'incendie et de secours actuellement en cours,
Considérant la nécessité d'alimenter le centre d'incendie et de secours depuis le poste de transformation nommé « Jardin de la Fontaine » situé avenue Winston Churchill.
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,

Membres présents ou représentés	27
Pour	27
Contre	-
Abstention	-

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de servitudes avec Enedis sur les parcelles AR 160 et 157 dont la ville de JONZAC est propriétaire.
Charge Monsieur le Maire ou son représentant de signer tout document qui en découle et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

26.04.27.13 Modification du tableau des effectifs

Madame Ménouvrier, Adjointe au Maire propose la modification du tableau des effectifs ci-dessous.

Madame Dubus-Héraud : Monsieur le Maire, j'aimerais intervenir. Je demande officiellement le retrait de cette délibération de l'ordre du jour car non conforme juridiquement en l'état.

Un emploi non permanent sert uniquement à répondre à un besoin temporaire et doit avoir une durée très limitée. Or, là, nous parlons de 3 ans, contraire au droit. Ensuite, les postes proposés, chargés de communication et assistance administrative sont typiquement des fonctions normales et durables pour une collectivité, donc des emplois plutôt permanents.

De plus, le comité technique doit être consulté pour les modifications du tableau des effectifs. Est-ce que cela a été fait ?

Monsieur le Maire : Non, puisqu'on n'a pas le temps de se réunir.

Madame Dubus-Héraud : C'est une autre irrégularité. Enfin, sur le fond, on s'interroge sur l'opportunité d'avoir un poste à temps complet de chargé de communication quand nous disposons déjà d'un office de tourisme très structuré. En tout cas, cette création mériterait au moins un débat sérieux et argumenté. Voilà, pour toutes ces raisons, je demande le retrait de cette délibération.

Monsieur le Maire : Écoutez, je vous remercie de cette intervention, mais moi je vais soumettre le point au vote et puis vous ferez derrière ce que vous jugez utile par rapport à votre intervention.

Monsieur Mougard : C'est aussi un sujet de précarité. Il y a un truc qui s'appelle le Code Général de la Fonction Publique, qui s'applique. Et lorsque nous sommes dans une situation de recruter des agents, il y a des règles. Et lorsqu'on doit recruter des agents permanents, on applique le statut de la fonction publique qui est là pour protéger les personnes. Le CST, c'est une formalité obligatoire, on l'a constitué la dernière fois, il pouvait être réuni. Quand on est dans une entreprise, on a droit à un CDI, il y a des limites au CDD, et bien de la même façon, dans la fonction publique, il y a des règles.

Donc la proposition de retirer la délibération, c'est pour moi une mesure de précaution, parce qu'il y a de fortes chances que le contrôle de légalité se prononce dessus de façon défavorable.

C'est un point qui est important, mais on sait que dans la fonction publique, on peut avoir des agents qui sont en contrat à durée déterminée, possiblement pendant 6 ans.

Monsieur le Maire : vous avez bien connu ce genre de pratiques, effectivement. Mais à la mairie de Jonzac, il n'y a pas de gens contractuels ou en CDI de plus de 6 ans. Vous donnerez suite à cette affaire comme vous le souhaitez et tout cela sera consigné au procès-verbal.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2313-1, R2313-3, R2313-8,
 Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,
 Considérant la nécessité d'adapter les emplois aux fonctionnements et besoins des services,
 Entendu l'exposé de Madame Ménouvrier, Adjointe au Maire,
 Le Conseil Municipal,
 Après en avoir délibéré, par
 Le conseil municipal,
 Après en avoir délibéré,

Membres présents ou représentés	27
Pour	23
Contre	4 (M. GADRAS, M. Mougard, Mme Dubus-Héraud, Mme Lachamp)
Abstention	-

Approuve la modification du tableau des effectifs comme suit :

Emplois permanents								
SERVICE	GRADE	ECHELON	EMPLOI	TEMPS TRAVAIL	DE	NOMBRE DE POSTES		
Entretien des locaux	Adjoint technique	1	Agent d'entretien	35h		1		
Emplois non permanents								
SERVICE	REFERENCE CGCT	GRADE	ECHELON	EMPLOI	PERIODE	TEMPS DE TRAVAIL	NOMBRE DE POSTES	
Service Administratif	Art L. 332-24	Mise en œuvre, piloter et déployer de la stratégie globale de communication	Rédacteur	5	Chargé de communication	01/05/2026 au 30/04/2029	35h	1
Service Administratif	Art L. 332-23	Accroissement temporaire d'activité – assistance Elus-DGS	Rédacteur	5	Assistante administrative	01/05/2026 au 30/04/2027	35h	1

Charge Monsieur le Maire ou son représentant de signer tout document qui en découle et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

26.04.29.14. Budgets primitifs 2026

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à prendre connaissance des prévisions budgétaires avant d'approuver les budgets 2026. Conformément à l'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), une note de présentation brève et synthétique est annexée à la présente délibération.

Vu l'article du code général des collectivités territoriales,
 Considérant l'avis favorable de la commission des finances réunie le 22 avril 2026,
 Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et Madame Ménouvrier,

Madame Ménouvrier : Je ne vais pas vous faire une lecture exhaustive de la note mais plutôt une présentation synthétique qui retrace l'ensemble des dépenses et recettes qui sont autorisées pour l'année 2026.

Comme on l'avait indiqué dans le rapport d'orientation budgétaire, il y a deux sections : le fonctionnement et l'investissement. La section de fonctionnement retrace toutes les recettes et dépenses courantes. Il y a donc un intérêt à maîtriser nos dépenses et à dégager un excédent de fonctionnement permettant de financer nos investissements futurs.

Nous l'avons évoqué dans le Rapport d'Orientations Budgétaires, nous avons voulu être prudents et tenir compte des dispositions de la loi de finances 2026. A savoir faire attention aux baisses de la dotation globale, à la diminution de

l'abattement sur les valeurs locatives, à l'augmentation des taux de cotisations pour les retraites des agents collectivités territoriales et c'était le point positif, à la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales.

L'idée est d'établir un budget sincère et qui s'équilibre forcément entre ses recettes et ses dépenses. Pour mémoire, le budget sera voté par chapitres. Je vous donnerai donc les prévisions pour les grands de masse que nous avons vu très en détail, en commission des Finances.

Concernant la section de fonctionnement, nous équilibrons un budget à 8 905 030,62 €. La variation la plus importante est sur la partie produits et services qui est en augmentation.

L'imposition directe est en baisse liée à la baisse des dotations notamment.

Le revenu des locations n'a pas été surestimé avec toujours une vision prudente.

Sur cette partie recettes, nos recettes sont essentiellement constituées de l'imposition directe et des dotations, subventions et participations.

Monsieur Mougard : C'est bien de présenter les diminutions à venir des dotations de l'Etat mais cela veut dire, d'une manière générale, une baisse des ressources de la collectivité. On parle d'autonomie financière réduite pour les collectivités locales. Ces dotations sont en baisse et elles ont vocation à baisser. Dans le même temps, on a une augmentation de prélèvements sur les retraites d'une manière générale, ce qui entraîne une augmentation du chapitre consacré aux charges de personnel. Donc je vous redis ce que j'ai dit lors du débat d'orientation budgétaire, la maîtrise des dépenses et notamment de la masse salariale, et notamment des charges à caractère général dans un contexte de diminution des recettes est impératif pour maintenir la capacité d'autofinancement de la collectivité et sa capacité à investir.

Monsieur le Maire : Merci pour ces prévisions mais vous avez pu constater que ce projet de budget est équilibré. Ce qui signifie que nous avons considéré la baisse des recettes et surtout la maîtrise de nos dépenses, et tout particulièrement sur les chapitres 011 et 012.

Ce qui m'étonne, c'est que vous nous demandez de baisser les dépenses de personnel mais vous nous dites tout à l'heure qu'il faut recruter les agents sur des postes permanents. C'est peut-être moi qui n'ai pas bien compris, certainement. De toute façon, on mélange plusieurs choses. J'essaie de traduire pour l'ensemble du public ce que vous nous dites, ce n'est pas toujours simple.

Monsieur Mougard : C'est très simple, ce qui a été évoqué tout à l'heure, c'est la question de la précarité et donc vous embauchez une personne en CDD avec un statut précaire. Pour les autres postes, et notamment pour la personne qui est en charge de la communication, c'est un poste qui peut s'estimer environ à 50 000 € annuel, grosso modo, avec les charges, c'est un sujet qui doit être questionné. Moi je dis, ce poste n'est pas nécessaire. La communication dans une période où on est en crise, avec un outil comme l'office de tourisme, c'est un sujet qui doit nous questionner. Il y a des choses qui sont plus ou moins importantes.

Monsieur le Maire : Oui, mais il faut comparer une réalisation à une réalisation et pas à une prévision puisqu'on sait qu'elles sont anormalement gonflées. Justement, celle-ci ne l'est pas anormalement gonflée puisqu'elle est en deçà des réalisations 2025. Cela signifie qu'il y a une volonté de maîtrise budgétaire à travers ce projet qui lui est en deçà de ce qui a été réalisé.

La dernière fois, lorsque nous avons présenté le ROB, nous nous sommes engagés sur cette volonté de faire attention à nos dépenses et de tenir compte des baisses de dotations et subventions ce qui a été fait dans ce projet de budget. Aujourd'hui, nous équilibrons un budget à 8,9 millions quand on a réalisé 9,4 millions de recettes l'an passé.

Madame Ménouvrier : Vous avez soulevé effectivement l'augmentation des charges de personnel qui sont exogènes à la collectivité car induite par l'augmentation des taux de cotisation. Il y a des choses qui sont difficilement compressibles. Les charges énergétiques sont plus lourdes aujourd'hui, elles le seront peut-être encore plus demain. Donc nous proposons un budget maîtrisé, mais on n'a pas souhaité le diminuer. Ça nous semblait compliqué dans le contexte actuel.

Dans la partie dotation aux amortissements également, vous retrouverez sur ce budget les virements à la section d'investissement et les opérations d'ordre, donc qui sont des notions plutôt techniques. Voilà ce qui nous a permis l'an passé de dégager un excédent conséquent et qui devrait également permettre cette année de pouvoir financer nos projets d'investissement.

Monsieur Mougard : En revanche, il y a une chose sur laquelle on doit agir et c'est au travers de la section d'investissement, c'est quelle est notre stratégie pour durablement diminuer nos consommations, notamment sur les bâtiments énergivores et donc investir dans la rénovation bâtiminaire notamment dans les écoles, c'est aussi durablement construire des économies parce que c'est dommage de dépenser des dizaines de milliers d'euros dans des factures énergétiques. Il faut investir, c'est du confort. Et je ne l'ai pas vu dans le budget de cette année.

Monsieur le Maire : je suis convaincu que quand on fera une commission énergie, vous allez nous apporter beaucoup de votre expérience. Mais moi, j'ai beaucoup entendu parler de rénovation énergétique depuis 2008 mais ce que je sais, c'est que c'est sous notre responsabilité que les travaux sont engagés, dans un premier temps pour le centre de loisirs. Nous sommes en train de consacrer 500 000 € sur ce seul bâtiment pour la performance énergétiques et pour le confort de nos enfants accueillis.

Le diagnostic énergétique a été évoqué au dernier conseil mais l'évaluation globale pour les écoles et le centre de loisirs s'élève à 2, 5 millions d'euros. Nous sollicitons des subventions comme le fond vert, la DETR, la DSIL mais ce sont des ressources qui s'amenuisent là encore. Donc c'est un sujet qui nous anime, mais comme je vous l'ai déjà dit et que je vais vous répéter certainement lors des prochains conseils municipaux, on ne peut pas tout faire en même temps.

Nous avons cette année fait le choix du centre de loisirs car, et je l'ai déjà dit, il s'agit du bâtiment au taux d'occupation le plus important et sur des plages horaires les plus longues quotidiennement. L'Adjointe aux affaires scolaires a pris avec beaucoup de sérieux et d'attention ce dossier qui sera mené sur plusieurs exercices et sur une partie assez longue du mandat. On va s'atteler maintenant à l'école Saint-Exupéry. Mais vous n'ignorez pas que le Fonds vert, on est plutôt en train de le diminuer que de l'augmenter. Mais encore une fois, vos réflexions seront ô combien importantes dans la stratégie future de la ville de Jonzac.

Monsieur Mougard : C'est simplement que votre mandat ne commence pas en 2026, il a commencé en 2020, donc vous ne découvrez pas les choses. C'est un sujet qu'il faut quand même rappeler. Je ne suis pas sûr que le centre de loisirs soit le plus gourmand en terme d'énergie.

Monsieur le Maire : ce n'est pas le choix que nous avons fait lors du dernier mandat, y compris les collègues qui sont avec vous aujourd'hui. Ce n'est pas mon choix, c'est le choix collectif qui a été fait par l'équipe, y compris porté par vos collègues de la minorité. Moi, je vous dis juste le choix qui a été fait sous ma responsabilité et que je porte avec cette équipe. C'est de dire, commencer par la rénovation énergétique sur le bâtiment qui, au cours de l'année, reçoit le plus d'enfants et est ouvert le plus, puisque l'idée c'est qu'on fasse les choses progressivement.

Madame Ménouvrier : Concernant le budget d'investissement, il est équilibré à 4 602 817 € dont les recettes sont essentiellement des dotations et des subventions. Je laisse la présentation des projets d'investissement à Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : on ne va pas prendre les plus significatives : la réfection du bassin de baignade de la base de loisirs, la vidéoprotection grâce à un programme pluriannuel, le réaménagement du jardin des Carmes avec une végétalisation plus importante, la requalification complète de l'avenue du 19 mars, la requalification des Halles avec une étude lancée dans le courant de l'année dernière. C'est ce qui va nous permettre d'avoir un vrai diagnostic sur ce qu'on peut faire sur ce quartier, l'amélioration du cadre de vie, la réhabilitation de la salle des fêtes, la voirie urbaine, la création d'un espace associatif au stade Chat-Locussol et l'amélioration du cadre de vie.

Monsieur Mougard : 37 000€, c'est à peu près peu que j'ai compté pour les travaux dans nos écoles. 30 000€ pour un espace canin, chacun appréciera les proportions et l'intérêt ou encore 25 000€ pour un mapping. Je redis qu'il y a des choix politiques et je considère que 37 000€ pour les écoles, c'est trop peu et que les priorités auraient pu être examinées.

Mme Pérot : Je vous remercie pour l'intérêt que vous portez aux écoles. Je pense que je suis plutôt bien placée pour connaître les besoins qu'il peut y avoir dans nos écoles. Le choix a été fait de séquencer les travaux puisque nous ne pourrions pas prendre le budget dans sa globalité. Il vaut mieux prendre le temps d'examiner l'opportunité des travaux. Nous préférons prendre quelques mois de recul avec de vraies expertises pour agir au mieux et au plus près des besoins des élèves et des équipes pédagogiques. Une commission est prochainement programmée et donnera une meilleure visibilité sur la planification des travaux. Ne croyez pas que les écoles ne nous importent pas, bien au contraire, mais on a envie de faire les choses bien.

Monsieur Mougard : Je ne crois rien, madame. Alors, votre discours me convient tout à fait et je vous en remercie parce qu'au moins, on semble se dégager une approche, en tout cas une méthode. Je l'ai dit la dernière fois, et je le répète,

c'est valable ici comme ailleurs, la question de la démographie scolaire va être la question de l'adaptation et de ce que certains ont appelé le séisme démographique. Les effectifs diminuent et c'est inéluctable.

Monsieur le Maire : Monsieur Mougard, je me permets juste de vous dire que vous n'allez pas nous refaire la campagne électorale à chaque conseil municipal. Nous connaissons tous ces chiffres mais vous n'allez pas nous le faire à chaque fois. Sinon, je vais être obligé de spécifier certaines règles notamment sur la durée des prises de parole dans le règlement intérieur.

Aujourd'hui, bien sûr que nous nous positionnerons sur l'opportunité des travaux à l'école Malraux mais on ne va pas commencer par fermer Malraux alors qu'on va en avoir besoin pendant les travaux.

Monsieur le Maire : Merci Sandra pour ton intervention qui est très pertinente. J'ai fait le choix d'avoir dans l'équipe Sandra, professeure des écoles, et de la nommer comme adjointe aux affaires scolaires, c'est que manifestement elle connaît et maîtrise le sujet des écoles et de ses usagers.

Quant à Monsieur Mougard, en tant que Président de la Communauté de Communes, j'avais le plaisir d'avoir une visioconférence avec Monsieur le Préfet avant-hier qui expliquait qu'il y avait, tous les ans, moins 1 000 enfants sur le département de Charente-Maritime, dans les écoles. Il y a une perte effectivement d'élèves, donc on l'anticipe et c'est bien pour ça qu'on va prendre notre temps pour savoir ce qu'on peut faire à Jonzac.

Madame Mattéï-Péteau : C'est ce que je voulais préciser en fait, ce n'est pas parce que forcément, on ne vient pas dire là en conseil qu'on prend note de la chute démographique, qu'on n'en tient pas compte. Et je trouve que c'est un peu excessif de le répéter à chaque conseil et de laisser supposer que nous n'avons pas forcément les capacités pour s'en rendre compte et pour évaluer les choses.

Budget principal

M. le Maire présente à l'assemblée le budget primitif de l'année 2026 qui s'équilibre de la façon suivante :

Section d'investissement : 4 602 817, 27 €

Section de fonctionnement : 8 905 030, 62 €

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, par

Membres présents ou représentés	27
Pour	23
Contre	4 (M. Mougard, M. Gadras, Mme Dubus-Héraud, Mme Lachamp)
Abstention	-

Monsieur le Maire : Je propose que nous poursuivions sur les budgets annexes par une présentation succincte puisque ces budgets ont fait l'objet d'une présentation exhaustive en commission des finances le 27 avril dernier et que chacun des élus présents a pu s'exprimer.

Budget « Accueil de Loisirs Sans Hébergement »

M. le Maire présente à l'assemblée le budget primitif de l'année 2026 qui s'équilibre de la façon suivante :

Section d'investissement : 13 298, 00 €

Section de fonctionnement : 419 371, 00 €

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, par

Membres présents ou représentés	27
Pour	27
Contre	-
Abstention	-

Budget « Structure Multi-accueil »

M. le Maire présente à l'assemblée le budget primitif de l'année 2026 qui s'équilibre de la façon suivante :

Section d'investissement : 67 960, 00 €

Section de fonctionnement : 447 668, 00 €

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, par

Membres présents ou représentés	27
Pour	27
Contre	-
Abstention	-

Budget Lotissement « Cité des peupliers »

M. le Maire présente à l'assemblée le budget primitif de l'année 2026 qui s'équilibre de la façon suivante :

Section d'investissement : 700 100, 00 €

Section de fonctionnement : 817 070, 95 €

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, par

Membres présents ou représentés	27
Pour	27
Contre	-
Abstention	-

Budget Cinéma « Le familia »

M. le Maire présente à l'assemblée le budget primitif de l'année 2026 qui s'équilibre de la façon suivante :

Section d'investissement : 46 528, 00 €

Section de fonctionnement : 295 678, 00 €

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, par

Membres présents ou représentés	27
Pour	27
Contre	-
Abstention	-

Budget « Hébergements touristiques »

Madame Sablon : Je précise que le budget annexe « hébergements touristiques » regroupe le camping, l'aire d'accueil de camping-car, les cabadiennes et la résidence Heurtebise depuis décembre 2025.

Monsieur Mougard : Je ne vais pas me prononcer sur les cabadiennes. Je n'ai pas d'avis sur le sujet, j'espère qu'il y aura du monde. En revanche, sur la partie des logements qui sont situés rue Adrien Barthélémy, vous allez me dire que c'est les élections, mais je persiste et je signe. On a une pénurie de logements sur Jonzac. Je pense qu'il est opportun de s'interroger sur la transformation de ces logements qui sont des meublés de tourisme en logement à l'année. Cela rendrait beaucoup de services à des gens qui ont des problèmes pour s'installer. Au plan patrimonial, je ne pense pas que la commune ferait forcément une mauvaise affaire. C'est une orientation différente. Peut-être que ça rapporterait

un peu moins. Ce serait sans doute un choix politique important et un signal envoyé à des gens qui pourraient mettre leurs enfants dans nos écoles également.

Monsieur le Maire : C'est un choix politique, en effet. Et je pense que c'est notre responsabilité. Je ne peux que partager en tout cas votre idée de ce que doit faire la ville sur les logements à l'année. Et c'est bien pour cela que sur le mandat précédent, nous avons investi plus de 3 millions d'euros dans du logements à l'année : 20 logements à la Résidence Philipe et une maison avenue des poilus.

M. le Maire présente à l'assemblée le budget supplémentaire de l'année 2026 qui s'équilibre de la façon suivante :

Section d'investissement : 313 987, 85 €
Section de fonctionnement : 329 494, 83 €

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, par

Membres présents ou représentés	27
Pour	23
Contre	4 (M. Mougard, M. Gadras, Mme Dubus-Héraud, Mme Lachamp)
Abstention	-

Budget « Forages, Eaux et Géothermie »

Monsieur le Maire : Concernant le budget « Forage, eaux et géothermie », une part importante d'investissement liée aux travaux de diagnostic sur le forage Loméga ainsi que des études sur l'analyse et les traitements des rejets géothermiques. Un diagnostic quinquennal sur le puits Soenna 2 est également programmé, toujours accompagné par le cabinet ANTEA, assistant à maîtrise d'ouvrage historique de la ville.

Concernant les recettes, une part significative générée par le réseau d'eau industrielle à destination de nos cinq clients, les Antilles à qui on vend de l'eau pour alimenter les bassins, le Centre des Congrès, le Casino, la résidence « les coteaux de Jonzac » et l'EHPAD. Et puis, une part également de recettes, liée à la vente d'eau géothermique aux Antilles pour alimenter évidemment le chauffage des Antilles. Enfin, les recettes de l'eau thermale vendue à la chaîne thermale du Soleil et à Léa Nature. Aujourd'hui, il y a un peu plus de 20 millions d'euros de produits « eau de Jonzac » qui partent de l'usine Périgny vers le monde entier, la ville perçoit 1% du chiffre d'affaires donc ça fait un peu plus de 200 000 euros.

Monsieur Mougard : Vous avez parlé du cabinet Antea et c'est bien de le rappeler mais depuis le décès de Bruno Marsaud qui nous a accompagné, je ne suis pas sûr qu'il y ait eu grand-chose de fait.

Monsieur le Maire : Vous n'avez certainement pas assisté aux différents conseils municipaux au cours desquels nous avons à chaque séance évoqué ces sujets. Claude Belot, Virginie Martin et moi-même avons travaillé quotidiennement sur ces sujets.

Monsieur Mougard : Il y a peut-être 2 questions simplement : quel est le contrat aujourd'hui qu'on a avec la chaîne thermale du soleil d'une part, et aujourd'hui, qui exploite la géothermie ? je n'ai pas bien compris la dernière fois.

Monsieur le Maire : Je vais essayer d'être pédagogue alors. La chaîne thermale paie l'eau thermale à la ville de Jonzac au tarif de l'ancien contrat. Le futur contrat est en cours d'élaboration avec l'aide du cabinet Antea et de notre avocat, permettant d'intégrer l'ensemble des investissements réalisés pour l'ouvrage et les coûts d'exploitation annuels du puits. Concernant la géothermie du réseau d'eau industrielle, l'exploitant est la société Dalkia jusqu'au 31 décembre 2026. Nous travaillons également sur la reprise du service en régie.

Enfin, le travail est toujours en cours pour remettre en service le puit Loméga puisqu'aujourd'hui, mais cela a été dit très souvent dans cette salle, nous n'avons pas de puit de secours pour l'eau thermale jusqu'à la réhabilitation du puits n°2. Ceci dit et en cas de besoin, le puit historique, Soenna peut être remis en service en quelques jours, cela a d'ailleurs été le cas au premier semestre 2025, le temps du raccordement hydraulique de Soenna 2.

Mais évidemment, je vous tiendrai au courant, ainsi que l'ensemble du conseil municipal.

M. le Maire présente à l'assemblée le budget primitif de l'année 2026 qui s'équilibre de la façon suivante :

Section d'investissement : 2 810 834, 68 €

Section de fonctionnement : 1 528 952, 10 €

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, par

Membres présents ou représentés	27
Pour	27
Contre	-
Abstention	-

Budget « Energies renouvelables »

M. le Maire présente à l'assemblée le budget primitif de l'année 2026 qui s'équilibre de la façon suivante :

Section d'investissement : 107 934, 33 €

Section de fonctionnement : 83 979, 54 €

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, par

Membres présents ou représentés	27
Pour	27
Contre	-
Abstention	-

Budget « Régie de chauffage urbain »

M. le Maire présente à l'assemblée le budget primitif de l'année 2026 qui s'équilibre de la façon suivante :

Section d'investissement : 2 624 919, 06 €

Section de fonctionnement : 1 629 768, 46 €

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, par

Membres présents ou représentés	27
Pour	27
Contre	-
Abstention	-

Budget « Bâtiment industriel Heurtebise »

M. le Maire présente à l'assemblée le budget primitif de l'année 2026 qui s'équilibre de la façon suivante :

Section d'investissement : 40 618, 00 €

Section de fonctionnement : 41 305, 00 €

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, par

Membres présents ou représentés	27
Pour	27
Contre	-
Abstention	-

Charge Monsieur le Maire ou son représentant de signer tout document qui en découle et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Informations diverses :

Monsieur Glémet : Le gala de boxe aura lieu samedi 9 mai sur la Place du Château

Monsieur le Maire : Nous aurons un conseil municipal le 5 juin à 18h 00 pour désignés les délégués de l'assemblée dans le cadre de l'organisation des élections sénatoriales du mois de septembre 2026.

Je remercie également chacun et chacune pour vos interventions lors de cette séance. Et enfin, comme le disait Claude Belot : qu'est-ce que c'est agréable d'avoir une opposition ! Ça permet d'avoir des conseils municipaux qui sont plus nourris. Merci de votre présence nombreuse encore ce soir et bonne soirée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h 50.